



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

ARRÊTE 2025-71

PORTANT PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

David BELVAL, Maire de la Commune de Bury,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211 et suivants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et l'instruction interministérielle, livre I-8ème partie « Signalisation temporaire » pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992 ;

Vu la demande d'occupation du domaine public présentée par la **S.A. HLM du département de l'Oise, représentée par Monsieur THUEUX Pascal, Directeur**, à l'effet d'organiser un **Micro-festival « La S.A. fête l'été – édition 2025 »** sur le territoire de la commune de BURY, **rue des Pinsons, le Mercredi 16 juillet 2025 ;**

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publiques justifie l'interdiction temporaire de circuler sur les chaussées sur l'ensemble du parcours ;

ARRÊTE

Article 1 : La S.A. HLM du département de l'Oise, représentée par Monsieur THUEUX Pascal, Directeur, est autorisée à organiser un **Micro-festival « La S.A. fête l'été – édition 2025 »** le **Mercredi 16 juillet 2025** et à occuper le domaine public dans la rue suivante de **10h00 à 22h00 :**
- Rue des Pinsons

Article 2 : La circulation de tous les véhicules sera restreinte sur la rue suscitée. La vitesse sera réduite à 30km/h.

Article 3 : Les panneaux de signalisation seront mis en place pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : Par dérogation, la voie susnommée pourra être utilisée par les véhicules de police ou de secours et assistance aux biens et aux personnes ainsi que par les services municipaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de MOUY,
- Centre de secours de MOUY,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur THUEUX Pascal, Directeur de la S.A. HLM du département de l'Oise.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BURY, le 17 juin 2025



Le Maire,
David BELVAL



BELVAL David - Maire
Place Charles de Gaulle
60250 - Bury

Beauvais, le 23 mai 2025,

Objet : Micro-festival « La S.A. fête l'été - édition 2025 » - Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire,

Suite à notre rencontre avec votre premier adjoint, Monsieur Guyard, nous souhaitons formaliser notre demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'organisation de notre événement estival.

Dans quelques semaines, la SA HLM de l'Oise renouvelle son festival « La SA HLM de l'Oise fête l'été » !

Dans la continuité du format de "micro-festival", cette année, nous avons décidé d'enrichir l'expérience en proposant des activités en lien avec le thème de la coopération.

En effet, plusieurs formats seront proposés à nos locataires, via des jeux et activités coopératifs, incarnant l'esprit de solidarité et de travail en équipe que nous souhaitons promouvoir.

Comme à l'accoutumée, nous solliciterons dans les prochaines semaines le service Sécurité de la Préfecture de l'Oise afin de vérifier le cadre à respecter pour ce type de manifestation et informerons les forces de l'ordre de la programmation.

La programmation d'activités est prévue le mercredi 16 juillet 2025, Rue des Pinsons, dans les conditions suivantes :

- Manifestation organisée et encadrée par les équipes de la SA HLM de l'Oise ;
- Animations de 15h à 19h00 ;
- Concert d'une durée d'une heure et demie, à partir de 19h30.

Par ailleurs, comme indiqué lors de la rencontre avec Monsieur Guyard, il est tout à fait possible d'associer vos services ou des structures associatives à cette journée concourant au bien-vivre ensemble.

À cette occasion, nous sollicitons une autorisation d'occupation du domaine public aux abords de nos bâtiments situés rue des Pinsons.

Dans l'éventualité où vous ne souhaiteriez pas que nous réalisions cet événement, Monsieur Fabien DOS SANTOS (06 32 46 54 67 ou poledsu@sahlm60.com) se tient à la disposition de vos services afin d'en échanger.

A contrario, nous serions honorés de votre présence et de celle de vos adjoints. Dans l'attente d'un retour que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos plus respectueuses salutations.

Pascal THUEUX
Directeur Habitants et Territoires

PO/ Ahmed ABDURAZAK
Responsable du pôle DSU



28 rue gambetta
60 000 Beauvais

03.60.05.20.20
contact@sahlm60.com